

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
21 Octobre 2016**

OBJET : Transfert de la Régie Départementale des Transports des Bouches-du-Rhône à la Métropole Aix-Marseille-Provence

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'adopter dans son principe, le transfert de la RDT13 du Département des Bouches-du-Rhône à la Métropole Aix-Marseille-Provence à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- d'autoriser et de mandater la Présidente du Conseil départemental aux fins de prendre toutes mesures utiles à l'exécution de la présente délibération, organisant une continuité des missions départementales confiées à la RDT13.

A l'unanimité
M. PONS ne prend pas part au vote

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée